



1a. Les interruptions de formation durant l'année scolaire (décrochages intra-annuels)

Observatoire du décrochage scolaire • Service de la recherche en éducation • DIP • Septembre 2019

Chaque année, en cours d'année scolaire (entre début septembre et début juin), certains jeunes en formation dans une filière du secondaire II interrompent leurs études ou leur apprentissage avant la fin de l'année scolaire. Cet indicateur – complémentaire à l'indicateur 1 – décrit l'ampleur des décrochages intra-annuels et les caractéristiques des jeunes concernés.

Population de référence

Jeunes en formation, au début de l'année scolaire, dans une filière du secondaire II, généraliste (Collège et École de culture générale), professionnelle (apprentissage [CFC et AFP] en alternance ou en école à plein temps), pré-qualifiante (cf. Définitions) ou dans une structure d'accueil, domiciliés à Genève, sans certificat de niveau secondaire II, âgés de 15 à 25 ans, qui n'ont pas repris de formation connue l'année scolaire suivante (décrochages intra-annuels).

Les jeunes qui ont déclaré une mobilité (déménagement ou poursuite d'une formation ailleurs que dans le canton) ou un empêchement à poursuivre une formation (pour des raisons majeures de santé p. ex.) n'ont pas été comptés.

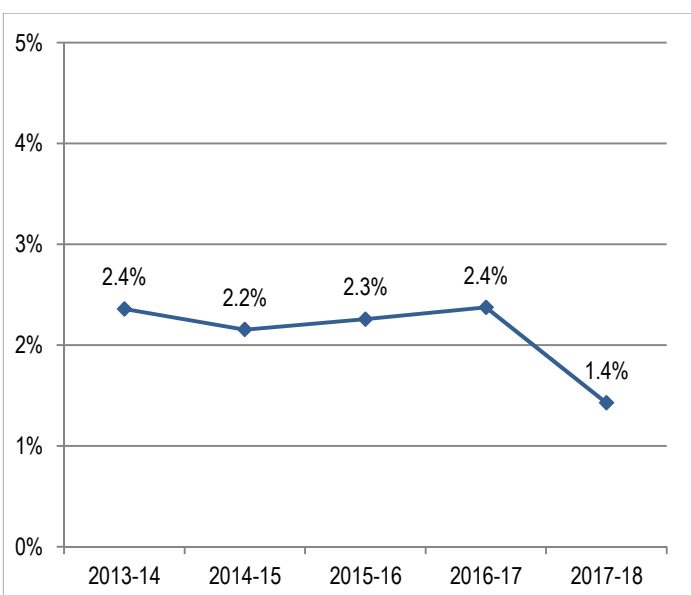
Les formations pour adultes ainsi que les formations exigeant une certification préalable (p. ex. la maturité spécialisée) ne sont pas non plus prises en compte.

Les décrochages sont calculés sur l'ensemble des données connues (cf. Pour en savoir plus). Comme ces dernières ne sont pas exhaustives, ce dénombrement est probablement imprécis. Les progrès en matière de monitoring des ruptures de formation pourraient, les prochaines années, réduire en partie ce problème.

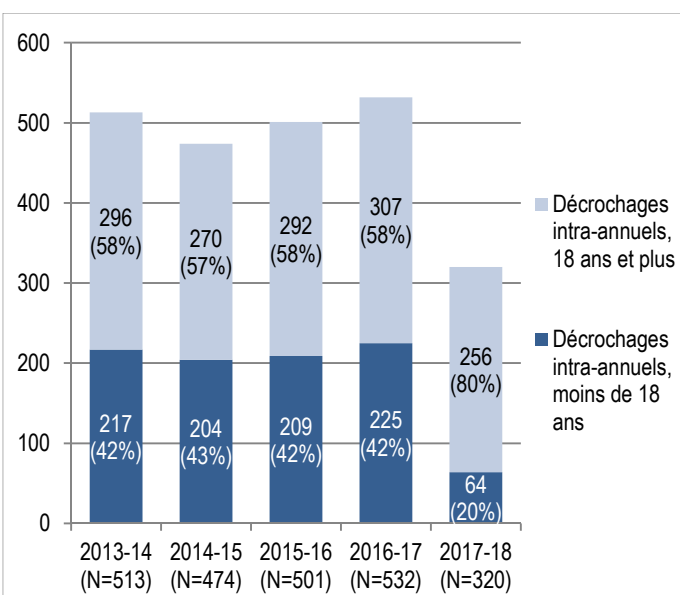
Durant l'année scolaire 2017-18, un peu plus de 300 jeunes ont quitté leur formation sans en reprendre une l'année suivante

Durant l'année scolaire 2017-18, 320 jeunes ont interrompu prématurément leur formation au secondaire II en cours d'année (cf. Population de référence). Ils représentent 1.4% des effectifs des filières de formation concernées (Fig. 1a.1). Cette proportion est en nette diminution par rapport aux années précédentes (qui comptaient environ 500 abandons en cours d'année) en raison de la mise en place progressive de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans et donc de la forte limitation d'interruptions de formation chez les élèves mineurs. De ce fait, la répartition par âge évolue fortement, puisque seuls 20% des décrochages intra-annuels concernent des mineurs (Fig. 1a.2).

1a.1 Taux de décrochage intra-annuel par rapport aux effectifs du secondaire II



1a.2 Nombre de décrochages intra-annuels et répartition par âge

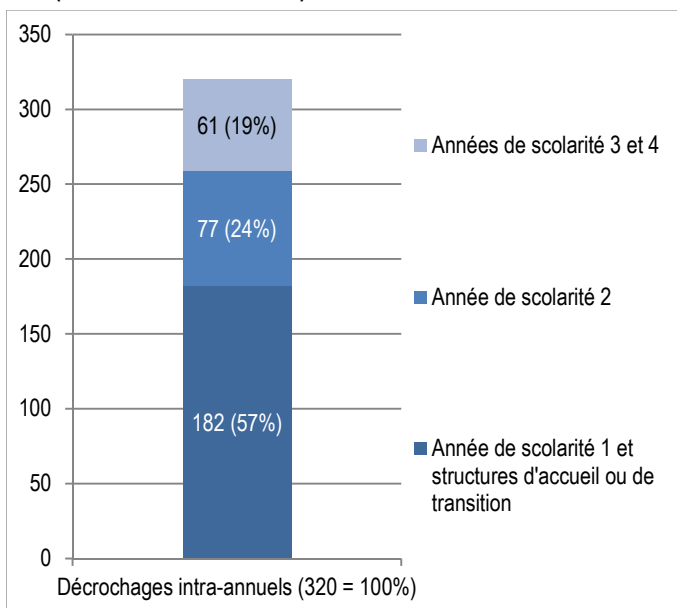


Sources : SRED – nBDS / Cognos

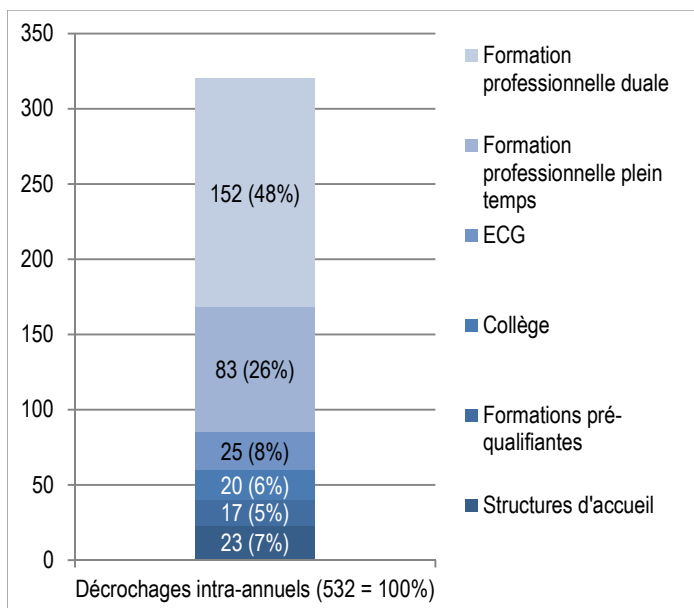
Les interruptions prématurées de formation, en cours d'année scolaire, n'interviennent pas de manière égale dans toutes les filières et dans toutes les années de scolarité. Ainsi, l'année de scolarité est significative : la majorité des interruptions (57%) se produit au début du cursus de formation – soit au cours de la première année – ou dans le cadre d'une structure d'accueil ou de formations pré-qualifiantes (Fig. 1a.3). Les jeunes qui ont réussi à entrer et à se maintenir dans les filières du secondaire II au-delà de cette première année tendent plus fréquemment à poursuivre leur formation, que ce soit de manière linéaire ou dans le cadre de réorientations, avec ou sans redoublement, mais avec un risque de rupture minoré.

Selon la filière fréquentée, on constate que les décrochages intra-annuels sont le fait pour moitié (48%) d'élèves scolarisés dans la formation professionnelle duale et pour environ un quart (26%) d'élèves issus de la formation professionnelle en école à plein temps (Fig. 1a.4). Cette répartition, très différente des années précédentes, n'est pas due à un accroissement des interruptions prématurées en formation professionnelle, mais à la limitation forte des décrochages des jeunes issus de l'ECG, des structures d'accueil et des formations pré-qualifiantes, qui sont plus souvent mineurs et donc maintenus dans le système de formation en raison de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans.

1a.3 Année de scolarité fréquentée au moment de la rupture (année scolaire 2017-18)



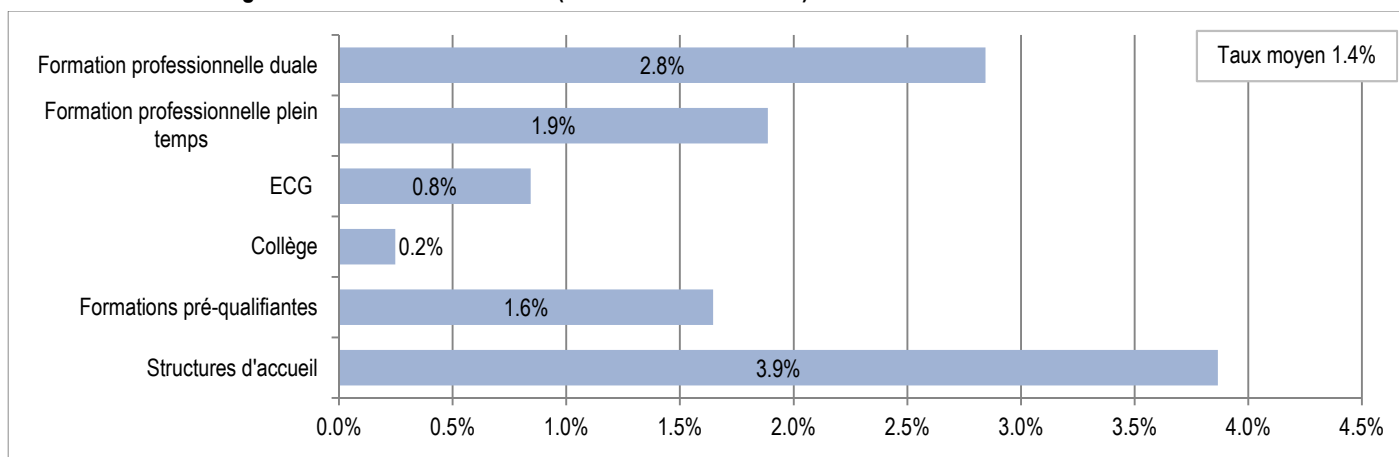
1a.4 Filière fréquentée lors de la rupture (année scolaire 2017-18)



Sources : SRED – nBDS / Cognos

Le taux moyen de décrochage est de 1.4%, mais il varie selon la filière fréquentée. Les structures d'accueil voient partir durant l'année scolaire environ 4% des jeunes qu'elles scolarisent, alors que ce taux de décrochage est très marginal pour le Collège (0.2%) et dans une moindre mesure pour l'ECG (0.8%) (Fig. 1a.5). Dans les autres filières de formation, les taux se situent entre ces deux extrêmes. Les jeunes fréquentant une formation professionnelle duale connaissent un taux de décrochage de 2.8% (deux fois plus élevé que la moyenne). Quant aux formations pré-qualifiantes et aux formations professionnelles en école à plein temps, elles sont relativement proches de la moyenne (respectivement 1.6% et 1.9%).

1a.5 Taux de décrochage intra-annuel selon la filière (année scolaire 2017-18)



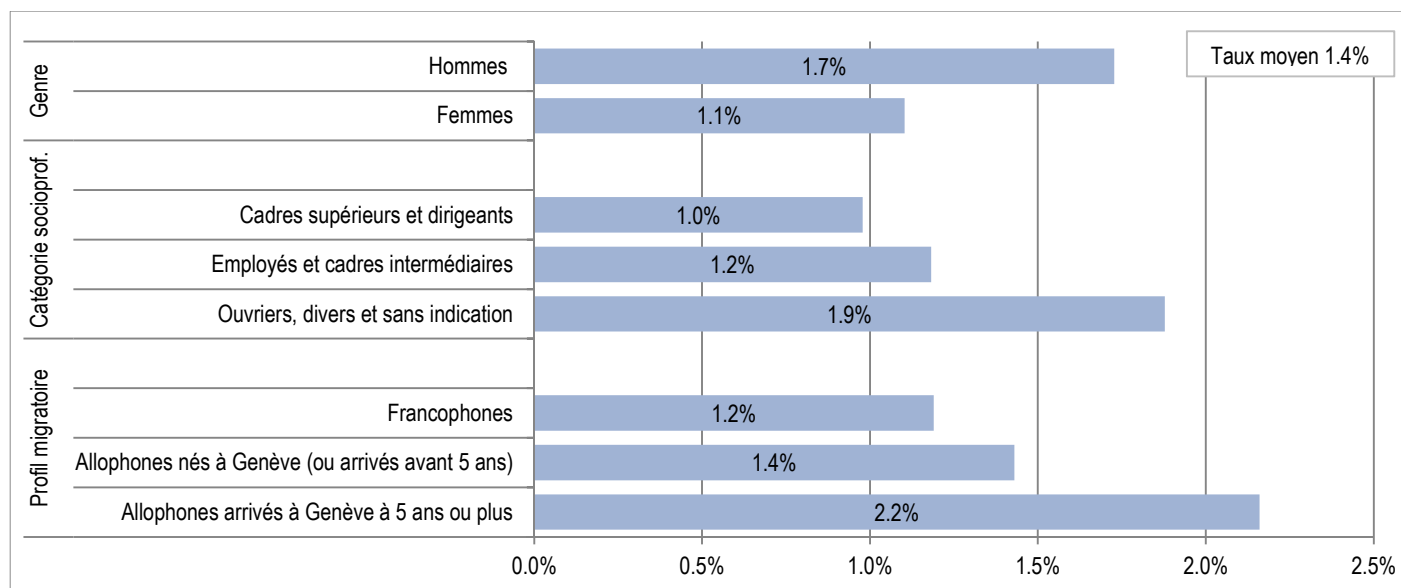
Sources : SRED – nBDS / Cognos

À l'instar des ruptures qui interviennent entre deux années scolaires, les ruptures de formation intra-annuelles sont surreprésentées dans les filières regroupant le plus de jeunes en situation de vulnérabilité scolaire et qui comptent une forte proportion de majeurs, à savoir les filières d'accueil ainsi que la formation professionnelle duale. Les élèves des autres filières sont soit en situation de poursuivre leur formation certifiante, soit maintenus au sein du système de formation par l'obligation nouvelle qui entre progressivement en vigueur (cf. *indicateurs 1 et 1b*).

Des décrochages durant l'année scolaire nettement corrélés au profil social des jeunes

En revanche, le profil sociodémographique des jeunes décrocheurs ne change pas et montre une surreprésentation des hommes, des jeunes issus des milieux les moins favorisés et des jeunes issus de la migration, particulièrement s'ils sont arrivés à Genève après le début de la scolarité obligatoire (*Fig. 1a.6*). Cette configuration concerne tant les décrochages intra-annuels que ceux qui se déroulent entre deux années scolaires (cf. *indicateur 1b*).

1a.6 Taux de décrochage intra-annuel selon les caractéristiques sociodémographiques des jeunes scolarisés au secondaire II (année scolaire 2017-18)



Sources : SRED – nBDS / Cognos

Pour en savoir plus

Définitions

Formations pré-qualifiantes : formations ne menant pas directement à l'obtention d'une certification mais permettant de rejoindre un cursus certifiant. Ces formations sont délivrées dans le cadre de l'enseignement secondaire II par le Centre de formation préprofessionnelle (CFPP), les classes préparatoires de l'ECG et des centres de formation professionnelle (CFP), les dispositifs de maintien en formation de l'ESII (modules divers de remobilisation, d'orientation et de soutien à l'accès à l'apprentissage [module 3]) ainsi que les dispositifs de CAP Formations destinés aux mineurs.

Sources

Les données sont extraites de la base de données scolaires du DIP (nBDS). Le nombre de décrocheurs est issu de rapports Cognos développés pour la Direction générale de l'enseignement secondaire II. Ces rapports dénombrent, à partir des données enregistrées dans la nBDS, les mouvements de scolarité durant l'année scolaire (N0080) et entre deux années scolaires (N0138).